



Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE
38210 VOUREY

TEL. 04 76 07 05 19

www.commune-vourey.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY

VU le code de la route

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983

VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de de l'association patrimoniale Les Compagnons de Volvredo, représentée par FRÊNE Pascal, 20 chemin de l'orme – 38 210 VOUREY.

ARRETE 2024 – 083

Article 1 : pour permettre l'organisation de la manifestation Rétro'val, 38210 Vourey, il y a lieu, d'appliquer les mesures suivantes :

- Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'association.
- Fermeture à la circulation – Chemin de l'Orme
- Fermeture à la circulation – Route de l'Eglise.
- Interdiction de circuler sauf riverains, personnels de Val Marie – Chemin de l'Orme.
- Interdiction de circuler sauf riverains, véhicules anciens – Route de l'Eglise.

Article 2 : Cette manifestation aura lieu :

Le Dimanche 08 septembre 2024 de 8h00 à 19h00.

Article 3 : Il conviendra de reconstituer l'emplacement et ses abords propres, à l'identique et avec les mêmes caractéristiques techniques.

Article 4 : le présent arrêté sera transmis à Pascal FRÊNE, à la gendarmerie, et affiché en Mairie.

Fait à Vourey, le 14 Août 2024
Fabienne BLACHOT-MINASSIAN, Maire